

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 MARS 2012

Convocation des membres du Conseil : 25 février 2012 En exercice..... 23 Présents18 Pouvoirs3 Votants.....21

L'an deux mil douze, le 16 Mars, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, M de SEQUEIRA, M DELION, Mme LAKOMSKI, M SABATIER, Mme LENOBLE Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme HODEVILLE, Mme DEVAUX, M HARDY, M JULIENNE, M LOIGEROT , M DOUCET, M BEUQUE, M JACQUES, M NÉRAUD, M TROJANI Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme LAVAL mandataire Mme GUILLAUME
Mme DUFOUR mandataire M De SEQUEIRA
M DELPORTE mandataire Mme LENOBLE

Etaient absents :

M GILLET
Mme MIGUET

Mme DEVAUX est élue Secrétaire

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2012 qui fait l'objet des précisions suivantes concernant :

- L'augmentation de la circulation dans la rue du Carreau, du fait des constructions nouvelles : il avait été proposé de buser un fossé afin de créer un accotement pour les piétons, or, il s'avère que suite à une visite sur les lieux avec le responsable des services techniques, le busage est impossible à réaliser.
- L'implantation trop proche d'une stèle et d'un pupitre dans le jardin du souvenir au cimetière de Saint Séverin : Mme GUILLAUME précise avoir sollicité un devis pour leur espacement.

Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions relevant de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à :

Des signatures de contrats pour la commune avec :

- ✓ La société DACTYL BURO, pour la maintenance d'un copieur installé aux Services techniques municipaux ;
- ✓ La Socotec Industries d'Orléans, pour la vérification technique de l'installation électrique du paratonnerre ;
- ✓ La Socotec Industries d'Orléans, pour la vérification technique des installations électriques de différents bâtiments communaux (maison de l'enfance, services techniques, péniche et bâtiment base de loisirs, classe mobile, prises cour du marché, du camion de médecine, du cinémobile) ;
- ✓ La Socotec Industries d'Orléans, pour la vérification technique des aires collectives de jeux de l'école primaire et de la Prairie des étangs ;
- ✓ La Socotec Industries d'Orléans, pour la vérification technique de l'aire collective de jeux aux Hameaux de St Séverin.

- ✓ La Socotec Industries d'Orléans, pour la vérification technique des installations de gaz dans les ERP (salles des fêtes, salle de réunion, salle des arts plastiques, Espace citoyen, Bibliothèque, Maison de jeunes, poste, groupe scolaire, Services techniques, Musée du verre et de ses Métiers, Maison de l'enfance) ;
- ✓ La Société Francilienne de Télésurveillance, à Brie Comte Robert, pour la mission de télésurveillance du Musée du Verre et de ses Métiers ;
- ✓ La Société Giennoise d'Assainissement (SGA Meyer) à Poilly-lès-Gien 45500, pour le passage de la balayeuse dans les rues de la commune ;
- ✓ La S.C.P. CASADEI 6 rue du Colombier à Orléans 45000, représentée par Maître CASADEI-JUNG pour une mission d'assistance juridique.

Des signatures de contrats pour le service de l'eau et de l'assainissement avec :

- ✓ Le Laboratoire Départemental d'Analyses à Blois 41020, pour les analyses à la station d'épuration et l'analyse d'eau du forage en 2012 ;
- ✓ La Société EMO, à Noyal-sur-Vilaine, pour la maintenance et l'entretien de matériel à la station d'épuration ;
- ✓ La Société VALTERRA à Montrouge, pour le suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration ;

- ✓ Un remboursement par Groupama de la somme de 98,07€ correspondant à un préjudice, suite à un recours contre la partie adverse, lors d'un choc d'un véhicule sur un candélabre ;

Le Conseil à l'unanimité :

APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2011 pour :

- Le budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- Le budget du Parc d'Activités de la Colline
- Le budget du Camping Municipal

AFFECTE les résultats de l'exercice 2011.

VOTE les budgets primitifs dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Service de l'eau et de l'assainissement	776 857,82 €	480 208,82 €
Parc d'activités de la Colline	70 781,44 €	227 100,06 €

VOTE les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2012.

AUTORISE le remboursement par le budget du service de l'eau et de l'assainissement au budget principal de la commune, d'une quote-part des frais de personnel des services administratifs et techniques mis à disposition du service de l'eau et de l'assainissement.

M. DOUCHET communique au Conseil sur l'avancement des travaux de la toiture de l'église et de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires indispensables et non prévus lors de l'établissement du devis initial. Il indique que la souscription sera relancée.

M DOUCHET informe le Conseil que pour des raisons de sécurité il a décidé que l'église serait fermée pendant toute la durée des travaux, les messes et les cérémonies étant célébrées à l'église de Fontenay. Il propose aux élus qui le souhaitent de visiter le chantier lors de la réunion hebdomadaire le mardi.

Le Conseil décide de reporter à la prochaine réunion, son avis sur le projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Le Conseil après en avoir délibéré :

CRÉE des nouveaux tarifs au Musée du Verre et de ses Métiers pour différents produits vendus à la boutique.

AUTORISE le Maire à signer la convention de dépôt vente avec M Pierre ZANZUCCHI pour la vente de son livre « Les vitraux d'Olivet » disponible dans la boutique du Musée du Verre et de ses Métiers au prix de 16 €.

DÉCIDE que le prix des places sera de 12 € pour les adultes et de 6 € pour les enfants âgés de moins de 10 ans, à l'occasion du spectacle qui sera donné par la compagnie théâtrale « Amédée Bricolo » le 12 Mai 2012 à 20 H 30 dans la salle des fêtes.

AUTORISE le Maire à signer un contrat à intervenir avec la Compagnie Théâtrale « Amédée Bricolo », et à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre du Fonds d'accompagnement culturel.

DECIDE d'augmenter les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 1^{er} avril, comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	14-18 H
Mardi	9H 12 H	14H 18H
Mercredi	9H 12 H	14H –18 H
Jeudi	9 H 12 H	fermé
Vendredi	9H 12 H	14H 18 H
Samedi	9H 12 H	Total : 31 H

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bureau de permanences pour le pôle insertion de la Maison du Département du Montargois, à l'espace citoyen, une demi-journée par mois le 4^{ème} mardi en matinée, sur rendez-vous.

AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir entre Lafarge Granulats Seine Nord, le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre et la commune de Dordives, dans le cadre du projet de réhabilitation écologique des anciens campings et de la peupleraie voisine. EMET un avis favorable de principe pour confier au Conservatoire la gestion du site, à l'issue de la réhabilitation.

M DOUCHET informe le Conseil de l'ouverture de la huitième classe élémentaire dans l'école primaire à compter de la rentrée scolaire en septembre 2012.

Il fait part du recrutement d'un agent contractuel au secrétariat général, compte tenu d'un surcroît de travail dû à différentes absences pour un congé longue maladie et un congé maternité.

Il informe le Conseil que suite à différents courriers adressés à HaMoVal concernant d'une part l'état du pignon d'un bâtiment rue de la Capioterie, Hamoval répond qu'une entreprise est mandatée pour réaliser le nettoyage du pignon et du muret ; d'autre part concernant l'état des conteneurs à ordures ménagères de la résidence Cousteau, Hamoval précise être intervenue auprès du prestataire en charge de la gestion des ordures ménagères pour lui rappeler son planning d'intervention, et informe procéder au remplacement des conteneurs défectueux et demander à ses locataires de respecter cet espace commun.

M DOUCHET fait part des remerciements de Mme Le PERROT pour la marque de sympathie qui lui a été témoignée lors de son départ à la retraite.

TOUR de TABLE :

M de SEQUEIRA rappelle la réunion de la commission des finances élargie le 24 mars à 9 H 30, sur les orientations budgétaires.

M SABATIER rappelle le spectacle « La Famille Maestro » qui sera donné le 24 mars à 16 H dans la salle des fêtes.

Mme LENOBLE informe le Conseil de la mise à disposition des élus d'un bureau au premier étage de la mairie et de son nouvel aménagement.

Elle rappelle la manifestation des parcours du Cœur le 1^{er} avril, à la prairie des étangs.

M NERAUD fait le point sur le dossier de la desserte ferroviaire de Dordives et Ferrières-Fontenay.

Il fait part de la rencontre prochaine entre M.J.P. DOOR et le Président de Réseau Ferré de France, et de l'intervention du Président DOLIGE auprès de M. BONNEAU, Président du Conseil régional, sur cette problématique.

Melle FERNANDES rend compte à la place de M DELPORTE actuellement absent, des réunions constructives concernant la création de l'association pour les jeunes âgées de 18 à 25 ans. Elle indique que les jeunes sont fortement motivés et espèrent que la commune les aidera. M DOUCHET répond qu'un local sera mis à leur disposition et qu'ils recevront également une aide administrative de la part des services de la mairie.
Mme LENOBLE informe que deux jeunes seront associés à la construction prochaine du plateau sportif.

M HARDY fait part de la réunion de l'Assemblée générale de la pêche le 19 février dernier et des différentes remarques qui lui ont été faites. La première concerne l'interdiction de circuler avec les véhicules dans le chemin des marinières, alors que les pêcheurs apportent un matériel lourd, lors des week-ends de pêche, et sont dans l'obligation de stationner leur véhicule sur le parking alors que les phénomènes d'insécurité et de dégradations sont à déplorer. M DOUCHET répond n'avoir pas eu connaissance de tels faits.

M HARDY informe ensuite sur la demande qui avait été faite de l'installation de trois postes de pêche devant la péniche, et du refus du Conseil municipal, alors que cette demande ne concernait que des événements ponctuels liés au téléthon. M DOUCHET répond que le courrier reçu en mairie n'avait pas été rédigé dans ce sens, et que la demande d'installation des postes était définitive et non liée à un événement ponctuel.
M HARDY rappelle que cette année c'est le centenaire de l'association «la Gaule du Loing » créée en 1912.

M TROJANI rappelle les problèmes de stationnement dans les hameaux de Saint Séverin. M DOUCHET répond qu'avant de verbaliser il faut proposer des places de stationnement et que Melle FERNANDES pilote une réflexion sur cette problématique.

M DOUCHET fait part du retrait prochain des barrières devant le groupe scolaire et de la mise en fourrière immédiate des véhicules, si l'interdiction de stationner n'est pas respectée, ceci dans le cadre du plan Vigipirate.

Melle FERNANDES informe de l'organisation de la semaine internationale de la courtoisie sur la route à compter du 19 mars prochain et de la distribution d'auto collants à la sortie de l'école auprès des parents d'élèves. M DOUCHET demande aux élus qui pourraient se rendre disponibles de bien vouloir participer à cette distribution.

Le Conseil, réuni à huis clos :

AUTORISE le Maire à signer une convention de servitudes chez Maître Bauchy notaire à Ferrières-en-Gâtinais pour la suppression d'une servitude de passage pour piétons et l'inscription d'une servitude de passage pour des canalisations d'eau et d'assainissement, sur le terrain d'un particulier.

Monsieur le Maire fait part de la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le jeudi 12 avril 2012 à 20 H 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 15.

Le Maire,

Alain DOUCHET